

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 05/07/16

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du 20 juin 2016*

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le lundi 20 juin 2016 à 18h35, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Etaient présents :

Madame Laurence AMAND, Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX, Monsieur Christophe POISSON et Monsieur Yves POZZO di BORGO.

Monsieur Yves POZZO di BORGO s'est absenté à 19h20 et n'a pas pris part au vote du projet de délibération 2016 DU 35, ni aux vœux rattachés.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h35 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.



1. Désignation du secrétaire de séance. 07 2016 015

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire propose de désigner comme secrétaire de séance madame Philippine HUBIN, si elle en est d'accord, et, comme secrétaire auxiliaire madame Nathalie BADIER.

**Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2016 015**

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2. Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 1^{er} juin 2016. 07 2016 016

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Monsieur Marc LAROCK souhaite corriger l'orthographe de « Paris Anim' » indiqué dans la délibération DJS 195

Madame le Maire donne son accord.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2016 016**

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3. Election des représentants du Conseil d'arrondissement, parmi les Conseillers d'arrondissement, au comité de gestion du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. Modification des conditions de représentation. 07 2016 017

Rapporteur : Mme Philippine HUBIN

Madame Philippine HUBIN indique que le comité de gestion du Centre d'Action Sociale est présidé par le Maire. Il comprend, outre Mme DATI, les membres du Conseil d'arrondissement et des administrateurs bénévoles. Il a pour but d'attribuer les prestations sociales d'aides facultatives. Le comité de gestion est donc composé de membres du Conseil d'arrondissement, qui sont élus par le Conseil d'arrondissement. Ces membres sont choisis pour un tiers d'entre eux parmi les conseillers de Paris. Le nombre d'élus siégeant au comité de gestion se répartit donc comme suit :

- 2 conseillers de Paris ;
- 5 conseillers d'arrondissement.

S'agissant des conseillers d'arrondissement, il est proposé les candidatures de Mme GAUDE, Mme HUBIN, M. Pierre BAILLOT d'ESTIVAUX, Mme CHEVREUL et M. LAROCK.

Madame HUBIN propose de voter favorablement à cette délibération

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération

07 2016 017

Pour : 13

Contre : 1 (M. LE ROUX)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

4. Adoption d'une convention cadre régissant les modalités d'occupation par des associations des locaux scolaires du 1^{er} degré pour l'année scolaire 2016-2017. 07 2016 018

Rapporteur : M. Thierry HODENT

Monsieur Thierry HODENT indique que les écoles du 7^e arrondissement ont des locaux qui peuvent être mis à disposition d'un certain nombre d'associations ou d'autres activités. Dans ce cadre, il faut que le Maire d'arrondissement ait l'autorisation par le Conseil du 7^e de signer les conventions d'occupation de ces locaux publics. C'est la convention habituelle.

Monsieur HODENT demande de donner l'autorisation à Madame le Maire de signer tous ces documents.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

07 2016 018

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

5. Renouvellement de la convention conclue entre la Mairie du 7^e et l'association Entr'Acte pour l'occupation du conservatoire Erik SATIE. 07 2016 019

Rapporteur : M. Thierry HODENT

Monsieur HODENT indique que le Conservatoire Erik Satie met à disposition ses locaux pour l'association Entracte, représentée par monsieur Aymar de RAMBUTEAU. Comme chaque année, la Mairie du 7^e arrondissement doit signer une convention avec l'association pour l'occupation des locaux du Conservatoire.

Monsieur HODENT demande donc de donner l'autorisation à Madame le Maire de signer ces documents de convention.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

07 2016 019

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

6. Subventions (10.000 euros) à quatre associations au titre de l'action culturelle locale du 7e arrondissement (7e). 2016 DAC 599

Rapporteur : M. Thierry HODENT

Monsieur HODENT indique que ces subventions, appelées « crédits BLOCHE », sont attribuées par la Ville de Paris à un certain nombre d'associations culturelles à la demande des maires d'arrondissement. 4 associations ont été retenues :

- La Société Littéraire et Artistique du 7^e (SLA7), qui organise des conférences et des manifestations dans la Mairie chaque année. En 2016, sont prévues 12 manifestations et une conférence par mois, ainsi qu'un colloque sur les écrivains combattants et un concert en fin d'année ;
- L'association Ciné d'Hier, qui organise entre autres le festival « 7^e Art dans le 7^e ».
- L'association Festival Rive Gauche Musique, qui s'est totalement impliquée pour la Mairie du 7^e, organise entre autres le Festival du violon.
- La Galerie Bansart : les ateliers d'écriture de M. BANSART existent depuis des années.

En résumé, sur ces 4 associations, est prévue une subvention de 2.000 euros pour la SLA, de 5.000 euros pour l'association Ciné d'Hier, de 2.000 euros pour le Festival Rive Gauche Musique et de 1.000 euros pour la Galerie Mansart.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2016 DAC 599

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

7. Caisse des Ecoles (7e) - Subvention (667.366 euros) pour la restauration scolaire. 2016 DASCO 11

Rapporteur : M. Thierry HODENT

8. Vœu relatif à la consultation des parents d'élèves sur le projet de réforme de la restauration scolaire voulue par Madame la Maire de Paris rattaché à la délibération 2016 DASCO 11.

V 07 2016 022

Rapporteur : M. Thierry HODENT

Monsieur HODENT indique que la première délibération concerne l'affectation d'une subvention

de 667.366 euros pour la restauration scolaire. Monsieur HODENT précise que, depuis la mise en place de cette réforme qui date de la mandature 2008-2014, chaque année, la subvention de la Mairie de Paris baisse, ce qui fait que la Caisse des Ecoles du 7^e arrondissement est de plus en plus pénalisée dans sa gestion. Monsieur HODENT propose néanmoins de voter la délibération, sans quoi la Caisse des Ecoles ne pourra fonctionner.

Pour le vœu qui concerne la réforme en cours des Caisses des écoles, la Mairie de Paris prévoit de mettre en place un établissement public pour centraliser les achats, mais aussi à terme pour centraliser les Caisses des Ecoles. Les Caisses des Ecoles, qui étaient auparavant sous l'autorité directe des maires d'arrondissement, dépendront à terme de la Mairie centrale. Dans ce cadre, le vœu défini avec Madame le Maire est le suivant : « Le 7^e arrondissement émet le vœu qu'avant toute réforme ou toute discussion de réforme, un pacte de restauration scolaire existe avec les parents d'élèves. » Monsieur HODENT appelle donc avant tout une discussion avec les organisations de parents d'élèves (FCPE, PEEP et indépendants) dans tous les conseils d'école parisiens avant le passage de la réforme en Conseil de Paris. Il s'agit donc bien d'une consultation locale auprès des parents d'élèves.

Monsieur HODENT appelle à voter pour la délibération et pour le vœu.

Monsieur LAROCK rappelle que la subvention à la Caisse des Ecoles est calculée sur des critères objectifs. Concernant le vœu déposé, il indique que des consultations sont déjà en cours et que Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe à la Maire de Paris chargée des affaires scolaires, a reçu les représentants de la PEEP et de la FCPE.

Madame le Maire reconnaît que les instances parisiennes sont consultées, mais elle appelle à une autre consultation avec les parents d'élèves au niveau de chaque arrondissement.

Monsieur LAROCK indique que l'IFOP est également en train de procéder à une consultation auprès des parents de tout Paris, et que la mairie centrale prévoit une réunion le 24 juin des parents d'élèves de tout Paris à la Mairie du 14^e.

Monsieur Christian LE ROUX estime que Madame HIDALGO passe son temps à parler de démocratie locale et de participation des citoyens aux décisions de la Ville de Paris. La proposition d'organiser une consultation locale semble tout à fait s'inscrire dans cette ligne logique.

Madame le Maire souhaite que cette consultation soit le plus large possible.

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au vœu V 07 2016 022

Pour : 13

Contre : /

Abstention : 1 (M. LAROCK)

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2016 DASCO 11

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

9. Caisse des Ecoles (7e) - Subvention (7.308 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances. 2016 DASCO 67

Rapporteur : M. Thierry HODENT

Monsieur HODENT indique que cette subvention concerne ce que l'on appelle les dispositifs de vacances Arcs-en-ciel. Les Arcs-en-ciel sont négociés au niveau parisien et sont des séjours de qualité offerts aux populations les plus démunies de Paris. De même manière dans le 7^e. Pour permettre de subventionner et de faire en sorte que cela soit le moins cher possible, la Ville de Paris et la DASCO subventionnent l'arrondissement à hauteur de 7.308 euros. La durée des séjours est de 5 à 8 jours, ou de 10 à 14 jours suivant les différentes possibilités. Le prix le moins élevé – subventionné – est de 7 euros au lieu de 65 euros

Monsieur HODENT demande l'adoption de cette subvention.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2016 DASCO 67**

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

10. Conventions entre la Mairie du 7e et 3 associations pour l'occupation régulière d'une salle de réunion en Mairie. 07 2016 020

Rapporteur : M. Christophe POISSON

11. Conventions d'occupation permanente de la salle Jean Nicot entre la mairie du 7e arrondissement et 15 associations. 07 2016 021

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Monsieur Christophe POISSON indique qu'il s'agit de conventions que l'on qualifiera de « fonctionnelles ». La première va permettre à Madame le Maire de signer avec des associations des conventions pour l'occupation de salles de réunion à la Mairie du 7e. Ces associations sont au nombre de trois, avec lesquelles la Mairie entretient des liens étroits.

- L'association départementale d'information sur le logement ;
- L'association Union Nationale des Combattants ;
- La Société d'histoire et d'archéologie.

La deuxième convention prévoit d'autoriser Madame le Maire à signer avec 15 associations une convention pour l'occupation de la salle polyvalente Jean Nicot de 82 m². Ces associations sont diverses, d'une association sportive liée à Air Liquide, dont le siège est quai d'Orsay, jusqu'à une autre association très active dans l'arrondissement, Ramage, et qui a pour vocation, ambition et vision, de permettre aux personnes âgées d'accéder à internet et au langage informatique.

Monsieur POISSON demande d'approuver ces conventions.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

07 2016 020

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

07 2016 021

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

12. Subventions d'un montant total de 99.345 euros à 30 associations, convention et avenants à convention au titre de l'intégration et des résidents non communautaires. 2016 DDCT 29

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Monsieur POISSON indique que cette demande de subventions concerne 33 projets liés à 30 associations regroupés sous 5 thématiques :

- Formation linguistique et ateliers sociolinguistiques pour 14 associations ;
- Action linguistique spécifique pour 8 associations ;
- Coordination linguistique et construction de parcours pour 2 associations ;
- Qualification des acteurs et développement d'outils au service du français pour 6 associations ;
- Plurilinguisme pour 3 associations.

Dans le 7^e, l'association Inter7 est concernée par les cours d'alphabétisation. Elle recevra, dans le cadre de ces 99.345 euros, 5.000 euros. Les autres associations sont plus spécifiques à certains arrondissements, et certains projets sont également transverses sur l'ensemble de la Ville de Paris.

Monsieur POISSON demande d'approuver cette délibération.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2016 DDCT 29

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

13. Subvention (6.110 euros) à l'union des commerçants, industriels, artisans et prestataires de services du 7e arrondissement UCIAP 7e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (7e). 2016 DAE 97

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

14. Subvention (8.000 euros) à l'union interprofessionnelle de la rue Cler, rue de Grenelle, rue du Champ de Mars pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (7e). 2016 DAE 100

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

15. Subvention (500 euros) à l'association Verneuil village pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (7e). 2016 DAE 102

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

16. Subvention (8.040 euros) à l'association le faubourg Saint-Germain pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (7e). 2016 DAE 104

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire propose de rassembler les quatre délibérations concernant les subventions aux associations pour les illuminations de fin d'année 2015.

Madame Josiane GAUDE précise qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année 2015, les artisans et les commerçants se mobilisent pour illuminer leurs rues, décorer leurs vitrines et animer leur quartier. Les délibérations concernent :

- La subvention pour l'UCIAP 7^e pour 6.110 euros ;
- La subvention pour l'UIC pour 8.000 euros ;
- La subvention pour l'association Verneuil Village pour 500 euros ;
- La subvention pour l'association le Faubourg Saint-Germain pour 8.040 euros.

Madame GAUDE demande d'approuver ces délibérations.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2016 DAE 97

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2016 DAE 100

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2016 DAE 102

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2016 DAE 104

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

17. Subvention (113.720 euros) et avenant n°3 avec l'association La Joannaise Du Gros Caillou (7e) pour la halte-garderie La Joannaise du Gros Caillou (7e) 2016 DFPE 58

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame Emmanuelle DAUVERGNE propose d'approuver les termes d'une convention d'objectifs à signer avec l'association La Joannaise du Gros Caillou, relative au fonctionnement de son établissement. Celui-ci accueille 25 enfants. Cette convention est d'une durée de 3 ans. Pour l'année 2016, il est proposé de signer un avenant n°3, qui fixe la subvention municipale et l'engagement de l'association à réaliser un taux d'occupation et un taux de fréquentation. Il est proposé de fixer la subvention à 113.720 euros.

Madame DAUVERGNE demande d'approuver cette délibération.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2016 DFPE 58

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

18. Signature d'un avenant n°1 à la convention pour l'occupation et l'exploitation des locaux situés Avenue Gustave Eiffel (Champ de Mars) et de divers emplacements sur la Tour Eiffel.

2016 DFA 108

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame DAUVERGNE indique que la société TDF et la Ville de Paris ont signé, en 2007, une convention pour l'occupation et l'exploitation des locaux appartenant à la Ville de Paris situés avenue Gustave Eiffel et dans divers emplacements sur la Tour Eiffel. Il s'agit d'autoriser l'occupant à exploiter une station radio électrique de diffusion télévisuelle et radiophonique dans les locaux. Cette convention a été conclue pour une durée de 10 ans. Pour les besoins de son activité et afin d'exploiter les emprises concédées, l'occupant a réalisé des investissements relatifs à

l'hébergement, à son système antenne et à l'émission des signaux. Il est prévu qu'à l'échéance de la convention, l'ensemble des immobilisations immeubles relevant de l'activité hébergeant soit transféré à titre gracieux à la Ville de Paris.

En revanche, s'agissant des investissements liés aux activités de diffusion HF et des équipements meubles d'hébergements, la convention prévoit que la Ville de Paris ait la faculté, en cas de non-renouvellement, de s'en porter acquéreur à leur valeur économique. Cette indemnité ne peut excéder un montant de 10 millions d'euros hors taxes.

A compter de l'été 2015, des discussions ont été engagées avec la société TDF pour déterminer précisément la consistance et la valeur de reprise de ces équipements. Dans la perspective de l'échéance de la convention en cours, le projet d'avenant soumis au Conseil d'arrondissement a donc pour objet de préciser la valeur plafond des biens susceptibles de faire l'objet d'un achat par la Ville de Paris ou par un nouvel occupant en cas de non-renouvellement du droit d'occupation de la société TDF.

Madame DAUVERGNE demande d'approuver cette délibération.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2016 DFA 108

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

19. PLU – Évaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale.
2016 DU 1

Rapporteur : M. René-François BERNARD

20. Vœu relatif à la densification rattaché à la délibération 2016 DU 1. V 07 2016 023

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Monsieur René-François BERNARD présente la délibération concernant la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), et non de révision. Il regrette que ce PLU ne favorise pas la mixité sociale et n'y réponde que de façon idéologique. En outre, le PLU ne propose pas de logements intermédiaires. Or, ce règlement permettait, dans son paragraphe UG224, de créer de la réservation pour du logement intermédiaire (LI). Ce n'est pas le cas au contraire du logement social (LS) à des taux de 30, 50, voire 100%.

Monsieur BERNARD regrette la sacralisation des berges de Seine en promenade piétonnière, au détriment de leur vocation économique. Concernant la logistique urbaine de fret, en dehors du Port de la Bourdonnais dans le 7^e arrondissement, elle n'est pas du tout encouragée.

Enfin, Monsieur BERNARD regrette la carence de place de stationnement dans le 7^e arrondissement avec un espace public de plus en plus préempté par la Mairie de Paris et une impossibilité de construire des parkings dans les caves.

Un vœu sera donc proposé, lié à la surélévation.

La délibération compte deux volets, le premier consiste à approuver ou à prendre acte du constat du PLU, selon une procédure de révision, mais non une modification. Un deuxième volet demande l'approbation du PLU tel qu'il est présenté.

Monsieur BERNARD est opposé aux deux volets.

Madame le Maire regrette le manque de consultation concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elle estime que Paris a changé, avec la nouvelle problématique de la Métropole du Grand Paris et de la Région Ile-de-France. Ces changements ne doivent pas signifier moins d'élus pour défendre l'arrondissement. Sur le logement social, Madame le Maire réfute les propos du Premier Ministre qui a parlé « *d'égoïsmes territoriaux des élus locaux* » le 17 juin dernier lors de sa visite dans les locaux du Ministère de la Défense, rue Saint Dominique.

Madame le Maire déplore également l'absence d'équipements de proximité qui doivent accompagner les logements sociaux, et le choix d'implantation de logements très sociaux (PLAI ou PLUS) au détriment de logements intermédiaires ou PLI qui seraient le plus adaptés.

Monsieur Marc LAROCK estime que le pourcentage de logements sociaux dans le 7^e arrondissement est très faible. Par ailleurs, concernant les équipements sur l'îlot Saint-Germain, Monsieur LAROCK indique que sont prévus un gymnase, une crèche, la possibilité d'implantation par le bailleur social d'une supérette, et la possibilité d'autres équipements collectifs.

Madame le Maire répond que ce n'est pas indiqué de manière très précise dans la délibération.

Monsieur BERNARD regrette un paradoxe : les biens d'Eglise sont tous frappés de logement social, comme le Bon Conseil à un taux de 30%.

Madame le Maire regrette une volonté idéologique. C'est pourquoi elle n'accepte pas la modification proposée du PLU.

Monsieur Christian LE ROUX déclare avoir souvenir qu'en 2001, avec Monsieur Bertrand DELANOË, une véritable concertation avait eu lieu autour du PLU avec les conseils de quartier, les associations, des plans concernant la protection de l'artisanat et du commerce des rues. Monsieur LE ROUX regrette que les belles idées évoquées en 2001 par Monsieur DELANOË ont aujourd'hui été totalement oubliées par Madame Anne HIDALGO. Il n'estime pas du tout acceptable cette méthode et de l'imposer aux mairies d'arrondissement.

En ce qui concerne le logement social, monsieur LE ROUX rappelle qu'en moyenne, un logement social correspond à peu près à 2.000 euros/m² dans la capitale. Dans le 7^e arrondissement, cela monte à 5 000 à 6 000/m². Monsieur LE ROUX préférerait pouvoir loger plus de familles dans un arrondissement moins cher, que moins de familles dans un arrondissement plus cher.

Monsieur Yves POZZO di BORGIO regrette l'absence de volonté de concertation de la Maire de Paris, par exemple avec les conseils de quartier, dont les socialistes eux-mêmes ont proposé la création. Monsieur POZZO di BORGIO estime que Paris n'est pas la préoccupation de sa maire qui préfère se faire élire Présidente des maires des grandes villes de la COP21. Selon Monsieur POZZO di BORGIO, la Maire de Paris se limite à des coups politiques, à des coups de communication.

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au vœu V 07 2016 023

Pour : 13

Contre : /

Abstention : 1 (M. LAROCK)
Ne prend pas part au vote : /

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération
2016 DU 1

Pour : 1 (M. LAROCK)
Contre : 13
Abstention : /
Ne prend pas part au vote

21. Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du 7e arrondissement. Avis sur le projet de Plan de Sauvegarde et de mise en Valeur du 7e arrondissement modifié suite à l'enquête publique. 2016 DU 35

Rapporteur : M. René-François BERNARD

22. Vœu relatif aux réservations du logement social dans le périmètre du PSMV 7e rattaché à la délibération 2016 DU 35. V 07 2016 024

Rapporteur : M. René-François BERNARD

23. Vœu relatif à la création des places de stationnement et de parking dans le périmètre du PSMV 7e rattaché à la délibération 2016 DU 35. V 07 2016 025

Rapporteur : M. René-François BERNARD

24. Vœu relatif à la protection des espaces verts dans le périmètre du PSMV 7e rattaché à la délibération 2016 DU 35. V 07 2016 026

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Monsieur BERNARD indique que les Secteurs sauvegardés ne sont pas régis par le PLU, mais par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), selon la loi Malraux de 1962. La partie Est du 7^e arrondissement possède un patrimoine architectural et urbain d'une grande richesse, principalement édifié aux XVII^e et XVIII^e siècles. Craignant la mise en péril de ce patrimoine bâti et végétal par les nouvelles constructions, en 1972, l'Etat a décidé de créer un secteur sauvegardé sur cette partie du 7^e arrondissement. La révision du PSMV, longue et complexe, a été engagée par un arrêté ministériel du 15 juin 2006. Après une procédure de plusieurs années, ponctuée de réunions publiques, une enquête publique s'est tenue du 15 janvier au 14 février 2015. Le rapport des commissaires-enquêteurs a été rendu le 8 avril 2015.

Dans son rapport, le commissaire enquêteur a émis un certain nombre d'observations techniques qui ont été reprises par la Mairie de Paris. Les nombreux administrés qui s'étaient élevés contre de possibles ouvertures piétonnes des extrémités des avenues Constant-Coquelin et Daniel-Lesueur pour permettre l'exutoire du logement social préempté sur le bâtiment de la Fondation Lasalle en cœur d'îlot du 78 rue de Sèvres, ont obtenu gain de cause : les liaisons piétonnières ont été abandonnées. Des réductions de hauteurs et de largeurs de l'emprise maximale constructible (EMC) du lycée Victor-Duruy et une préservation de son jardin ont également été obtenues en faveur des riverains de la rue Barbet-de-Jouy.

En revanche, il existe des points profondément négatifs, tous liés au logement social. Le 24-26 rue Saint-Dominique, à proximité de l'immeuble de la Maison de la Chimie, pour lequel les commissaires-enquêteurs s'élevaient contre le surcoût que pouvait représenter la transformation de bureaux en logements, est maintenu.

Monsieur BERNARD déplore quelques erreurs manifestes comme sur le 23 rue de Constantine, avec le déclassement d'un espace vert autorisé malgré l'avis des copropriétaires. Mais les principales oppositions se portent sur l'îlot Saint-Germain, entre le 231 boulevard Saint Germain et la rue Saint Dominique. Entre ce qui a été soumis à la commission d'enquête, soit une réservation au logement social à 30%, et ce qui est proposé dans la délibération, soit la réservation sur les deux tiers du terrain de logements sociaux à 100% et sur le dernier tiers à 50%, monsieur BERNARD estime le projet scandaleux.

Madame le Maire indique qu'il est impératif que la Mairie du 7^e soit co-décisionnaire sur les attributions de logements sociaux : codécision sur les personnes qui seront retenues pour le logement social, mais également sur la consistance des logements qui devront être majoritairement PLI.

Monsieur BERNARD dénonce une incohérence : alors que le PLU autorise à mettre du logement social sur une superficie d'habitation à un taux 30%, ce taux est annulé dans le PSMV pour monter à LS 50% et LS 100%.

Madame le Maire confirme sa demande de logements intermédiaires, qui rendent les programmes de logement plus équilibrés, et qui permet d'anoblir le patrimoine. Elle dénonce également la volonté de ne construire aucun parking autour des opérations immobilières de l'îlot Saint Germain, particulièrement 231 boulevard Saint Germain.

Monsieur LE ROUX se déclare en accord avec les conclusions du rapport du commissaire enquêteur. Il indique comprendre l'opposition des riverains des avenues Constant-Coquelin et Daniel-Lesueur face au projet de transformation de leur impasse non pas en passage piéton, mais en passage sécurité pompiers, c'est-à-dire un espace beaucoup plus large. Il se déclare également en accord avec le rapport du commissaire quant au terrain de l'Artillerie, sur l'îlot Saint-Thomas d'Aquin. L'arrivée de Sciences Po avec le regroupement sur ce terrain de l'ensemble de ses bureaux qui sont au nombre d'une vingtaine dans le 7^e et le 6^e arrondissement, est une chose bénéfique.

Madame le Maire rappelle la position opposée du préfet de région Monsieur Jean-François CARENCO, qui souhaitait installer des migrants dans cet îlot Saint Thomas d'Aquin.

Monsieur LE ROUX indique que le ministère de la Défense s'est rendu compte que le marché avec la société Bouygues, pour la construction du Polygone à Balard dans le 15^e arrondissement, a été totalement sous-évalué. Le ministère de la Défense a donc aujourd'hui besoin d'argent supplémentaire qu'il essaie de récupérer sur les terrains fonciers du 7^e.

Monsieur LE ROUX indique qu'il votera les vœux présentés par le maire et sa majorité sur cette délibération.

Monsieur LAROCK approuve également le rapport du commissaire-enquêteur, se réjouit que le campus de Sciences Po puisse se réaliser à l'Hôtel de l'Artillerie, que la suppression des impasses Daniel-Lesueur et Constant-Coquelin ait été abandonnée.

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au vœu V 07 2016 024

Pour : 12

Contre : /

Abstention : 1 (M. LAROCK)

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2016 025

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au vœu V 07 2016 026

Pour : 12

Contre : /

Abstention : 1 (M. LAROCK)

Ne prend pas part au vote : /

**Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération
2016 DU 35**

Pour : 1 (M. LAROCK)

Contre : 12

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Madame le Maire indique que l'ordre du jour principal est terminé et passe aux questions diverses.

Madame le Maire indique concernant la Fan zone de l'Euro 2016 avoir obtenu du préfet de police la réouverture à la circulation de certains secteurs fermés depuis le 9 juin entre l'avenue Bosquet et l'avenue Rapp.

Madame le Maire indique également avoir obtenu du président d'INDIGO 300 euros de dédommagement pour les propriétaires et les locataires des parkings JOFFRE et SUFFREN qui habitent le 7^e arrondissement. Pour les personnes à mobilité réduite, le dispositif PAM 75 a été ouvert à toutes les personnes domiciliées autour du Champ de Mars qui en ont fait ou en feront la demande avant le 10 juillet, avec une procédure accélérée.

- La Fête de la Musique sera célébrée toute la semaine du lundi 20 au samedi 25 juin à la mairie du 7^e
- La grande fête de fin d'année scolaire a lieu le mercredi 29 juin à la mairie du 7^e ;
- Le Dîner de rue du Faubourg Saint-Germain est prévu le 28 juin. Le Dîner de la rue Cler prévu le 30 juin a été annulé pour des raisons de sécurité liées l'Euro 2016.

Monsieur BERNARD indique que l'opération Ecomouton a été arrêtée sur les pelouses de l'avenue de Breteuil à la demande du Préfet de police le 7 juin avant l'ouverture de la Fan Zone de l'Euro 2016 au Champ de Mars.

Il indique que le dispositif de sécurité et de nettoyage organisé par la DPP, la DPE, la DEVE et le commissariat du 7^e se mettra en place mercredi 22 juillet pour la soirée du monôme du baccalauréat, sur l'esplanade des Invalides, et principalement avenue de Breteuil.

Madame le Maire ajoute avoir reçu des plaintes concernant les épanchements d'urine sur les murs des immeubles autour du Champ de Mars depuis l'ouverture de la Fan Zone de l'Euro 2016. Des urinoirs mobiles ont donc été installés par la Mairie de Paris, mais beaucoup de riverains s'en plaignent en envoyant des photos prises en hauteur depuis leurs appartements, et indiquent qu'ils ne peuvent accepter d'avoir cela sous leurs fenêtres. Mais madame le Maire estime les urinoirs indispensables, malgré plus de 400 sanisettes installées dans la Fan Zone.

Madame le Maire a demandé à ce qu'il n'y ait plus de vendeurs ambulants de bière Carlsberg dans la Fan Zone de l'Euro et que l'on interdise la sortie des gobelets à l'extérieur de celle-ci.

Madame le Maire indique également avoir demandé aux commerçants du secteur impacté par la Fan Zone de faire un état des lieux de leur activité économique pour pouvoir demander une indemnisation.

Monsieur POISSON annonce le lancement de l'Eté Solidaire le vendredi 24 juin. Cette année encore, de nombreuses associations sont au rendez-vous, avec des activités très diverses, culturelles, sportives, divertissantes, pour petits et grands. Monsieur POISSON remercie toutes les associations qui se sont engagées.

La séance est levée.

Le Secrétaire de Séance



Philippine HUBIN

Le Maire du 7^e arrondissement



Rachida DATI